

## RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION

### DE CONDUCTEUR DE TAXI

Montpellier, le 15 mars 2022

## LISTE DES CANDIDATS NON ADMIS TAXI

Session du 7 au 11 mars 2022

Numéro dossiers (N° à retrouver sur la convocation ou dossier evalbox)	Note à la catégorie « Parcours et équipement spéciaux »	Note à la catégorie « sécurité, conduite, code de la route »	Note à la catégorie « Qualité de la prise en charge et connaissances touristiques »	Note à la catégorie « Choix du tarif et facturation »	Note globale
0000203262PE1	1/3	4/10	3/5	2/2	10/20
216012					Ajourné
216012					Ajourné
216012					Ajourné
216012					Ajourné
216012	1,5/3	5/10	2,5/5	1/2	10/20
0000177313PE1	0,5/3	5/10	4/5	0/2	9,5/20
0000203166PE1					Ajourné

Les candidats admis recevront par courrier une attestation de réussite avec le relevé de note.

**Les dossiers de demande de carte professionnelle de conducteur de TAXI ou VTC devront être téléchargés sur le site internet : <https://www.demarches-simplifiees.fr>**

Les candidats non admis à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique ( [www.examentaxivtc.fr](http://www.examentaxivtc.fr) ) pour se présenter à l'examen.

Toute réclamation doit être adressée, par écrit, au président de la chambre de métiers et de l'artisanat dans les deux mois à partir de la notification de la décision contestée. Aucun duplicata de grille de notation n'est fourni.